

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2019



Date de convocation : 21/03/2019
Date d'affichage : 21/03/2019

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 08
Votants : 10

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi 28 mars à 20 Heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de M. James BLOUIN, Maire.
Etaient présents: JC.GEFFROY, Adjoint,
M.ROSSET - H.DANJOU - Y.LE HIR- O.CHARTON – T.NEYT- P.DERLY
formant la totalité des membres en exercice.
Absents : C.CRETE (Pouvoir à M.ROSSET) – J.MAZUEL (Pouvoir à H.DANJOU) -
V. LE GALL

Yves LE HIR a été élu secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 6 DECEMBRE 2018 :

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 6 décembre 2018.

En préambule, M. le Maire précise que la réunion du conseil se tient ce jour pour respecter le rythme d'une réunion par trimestre. D'autre part, il tient à remercier Mme Charton pour la gestion et l'organisation pour la remise des jouets de Noël aux enfants.
Il tient également à remercier M. Geffroy, Pierre Yves Lenormand et les membres du comité des fêtes qui ont œuvré lors des 2 épisodes neigeux bloquant des véhicules sur la RD6014 et permettant aux personnes de se réunir à la salle des fêtes en attendant le déblocage.
Enfin, il rappelle la visite du Sénat organisée par l'association des Maires du canton le 12 février dernier.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINT :

Suite à la démission de M. Rosset, second adjoint au Maire, et selon les termes de l'article L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de déterminer le nombre d'adjoints pour la fin du mandat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide avec 1 abstention J.BLOUIN :
- de fixer à 1 le nombre d'adjoint au Maire

ELECTION D'UN DELEGUE AU SIVOS DE VESLY :

Vu la démission de M. ROSSET de ses fonctions de délégué de la commune auprès du SIVOS de Vesly ; Considérant qu'il convient de procéder à son remplacement ;
Le conseil municipal, après avoir voté à main levée (1 voix contre : C.CRETE, 1 abstention : M.ROSSET et 8 voix pour), élit :
- Teddy NEYT, délégué auprès du SIVOS.

SYNDICAT DES EAUX : DEMANDE DE RETRIAT DES HAMEAUX DES ANDELYS :

Vu les statuts du SIEVN ;

Monsieur le Maire expose la demande de retrait des hameaux de la ville des Andelys du SIEVN, formulée par le Conseil Communautaire de Seine Normandie Agglomération (SNA) qui représente la ville des Andelys au sein du SIEVN depuis le 01/01/2018, et formulée par délibération en date du 20/12/2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le retrait partiel de SNA du SIEVN pour les seuls hameaux des Andelys :

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018.

Sous la présidence de Jean-Claude GEFROY, Maire-Adjoint, le conseil municipal examine le compte administratif communal 2018 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	192 503,94 €	
Recettes	229 268,88 €	
Excédent de clôture :		36 764,94 €

Investissement

Dépenses	109 408,15 €	
Recettes	80 309,08 €	
Déficit de clôture :		29 099,07 €
Excédent 2017 :		206 509,92 €
Excédent total :		177 410,85 €

Excédent total cumulé : 214 175,79 €

Hors de la présence de M. BLOUIN, Maire, le Conseil Municipal approuve à la majorité le compte administratif du budget communal 2018 avec 9 voix POUR et 1 voix CONTRE (C.CRETE).

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 :

Considérant que le compte de gestion 2018, dont le montant des mandats émis et des titres à recouvrer est conforme à la comptabilité administrative du Maire, le conseil municipal approuve à la majorité avec 9 voix POUR et 1 voix CONTRE (C.CRETE) le compte de gestion 2018 dressé par Mme CROUZETTE, trésorière.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2019 :

Le conseil municipal vote le budget primitif 2019, à la majorité avec 9 voix POUR et 1 voix CONTRE (C.CRETE), qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : 576 164 €

- section de fonctionnement : 253 997 €
- section d'investissement : 243 990 €

Les membres du conseil décident à l'unanimité de ne pas augmenter les impôts locaux.

Investissements 2019 :

- Finalisation du Plan Local d'Urbanisme
- Restauration des vitraux de l'église.

- Eclairage public parking salle des fêtes, rue du jeu de battoir et sente rue de la groute.
- Pose de gouttières à l'église et évacuation des eaux pluviales.
- Vidéo protection.
- Poteaux à incendie

Le budget du CCAS s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 8 160,09 €

QUESTIONS DIVERSES :

- Plan Local d'Urbanisme : l'enquête publique a fait l'objet de la publicité réglementaire et se déroulera du 8 avril 2019 au 11 mai 2019. Un registre est mis à disposition du public et des permanences ont été planifiées avec le commissaire enquêteur.

La séance a été levée à 23h00